

Pourquoi attaque-t-on Tintin en justice ?

6 Sept 25 09 09

Il y a deux ans, une plainte pour racisme visant à faire interdire la vente de *Tintin au Congo* avait été portée devant la justice belge. Dernièrement, suite à l'absence de progrès du dossier, des plaintes identiques ont été portées auprès des tribunaux français et suisses. En Belgique comme en France, les réactions qui ont suivi ces démarches furent marquées d'une forte incompréhension. Celle-ci disparaît dans l'énergie avec laquelle on s'est obstiné à limiter la discussion à l'albun de BD. Sans pour autant contester son contenu raciste, ses défenseurs se sont dressés en champions de la liberté d'expression et ont présenté ses détracteurs comme les partisans d'un politiquement correct niais, voire d'une censure dangereuse. Un tel cadrage du débat public est dommagable dans la mesure où il nous fait manquer la véritable signification d'une telle plainte. Loin de concerner une bande dessinée et la liberté d'expression, celle-ci porte en fait sur la relation difficile de la Belgique à son passé colonial.

L'ESSENTIEL

- Limiter le débat à un album de bande dessinée nous fait manquer la véritable signification d'une telle plainte.
- Celle-ci porte en fait sur la relation difficile de la Belgique à son passé colonial.

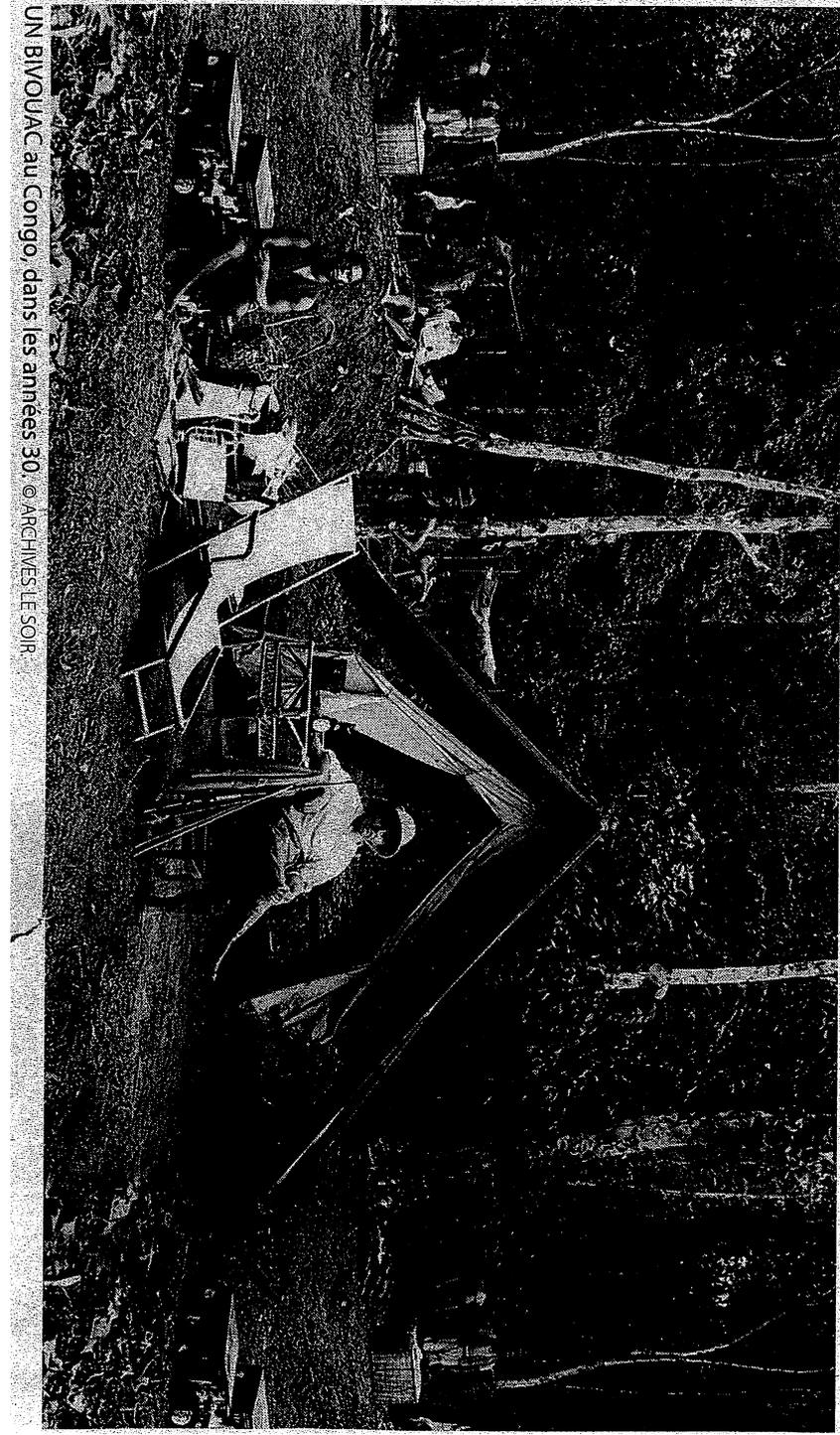
belge face à la colonisation du Congo. Pour nous, Belges d'aujourd'hui, Tintin se trouve exactement dans la même contradiction que nos parents et grands-parents qui ont vécu pendant la période coloniale. D'une part, comme le peuple belge de l'époque, il est plein de bonnes intentions et pense sincèrement aider les Congolais. Mais d'autre part, il hérite d'une vision du monde raciste, dans laquelle le noir est un niais que le blanc doit guider, et qui fut popularisée au XIX^e et XX^e siècles, en partie par ceux qui, comme Léopold II, profitaient de la colonisation. En ce sens, Tintin met les Belges face à leurs responsabilités, tout en leur offrant une raison de s'en dédouaner : certes, nous sommes responsables de racisme, mais d'un autre côté, c'est la société entière qui nous a endoctrinés en ce sens. Dans ces conditions, nous demandons-nous comment en vouloir à Tintin ? A-t-on le droit de nous en vouloir, à nous, Belges ? Devons-nous nous sentir coupables aujourd'hui ?

C'est notamment parce que *Tintin au Congo* éveille en nous ce questionnement douloureux, où se mêlent à la fois culpabilité et impression d'avoir été manipulés, que la question de sa mise au tribunal est à ce point sensible. Ce que croient les Belges, c'est

qu'en jugeant Tintin, c'est eux que l'on juge. Mais bien plutôt, une telle procédure judiciaire a le sens d'un appel. C'est l'appel non pas uniquement des Congolais, mais l'appel d'un problème qui n'a été que trop longtemps oublié : celui de l'absence de réflexion critique d'envergure sur notre passé colonial. Celui-ci est tout simplement ignoré par la société belge. Il n'est enseigné ni à l'école ni, à de rares exceptions près, à l'université. Pourtant, il suffit d'en connaître les grandes lignes pour en mesurer l'importance. La colonisation du Congo,

c'est plus de huit millions de morts, ainsi qu'un rôle de premier plan dans la mise en place des innombrables maux dont souffre le pays depuis quarante ans. Sans même se prononcer sur des questions de responsabilité, le fait que la société belge ait été mêlée à de tels événements ne nous semble-t-il pas être une raison largement suffisante que pour amorcer un vaste processus d'enseignement, de réflexion et de discussion sur la question ? La Belgique n'est-elle pas mûre pour reprendre possession de son histoire ?

Dans ce contexte, attaquer Tintin en justice n'est rien de plus qu'une tentative pour éveiller l'attention sur un problème de refoulement collectif. Tintin, en ayant bercé nos enfances et en étant un objet de fierté nationale, mais aussi en résumant la relation à notre passé colonial, est un reflet fidèle de l'identité belge. S'attaquer à un symbole aussi chargé n'a d'autre sens que d'ouvrir un débat qui jusqu'alors était clos. Ce qui pose problème, ce n'est pas tellement le racisme qu'Herge laisse transparaître dans son albun, mais le fait que ce racisme était aussi le nôtre, et que nous avons été jusqu'à présent incapables de le réfléchir. En voulant censurer Tintin, c'est en fait le silence sur la période coloniale que l'on essaye d'interdire. Face à un tel enjeu, on comprend que la question de savoir si *Tintin au Congo* sera ou non condamnée pour racisme importe bien peu. ■



UN BIWOUAC au Congo, dans les années 30. © ARCHIVES LE SOIR